

SOMMAIRE

01. Règles	04
02. Avis aux concurrents	04
03. Modifications aux instructions de course	04
04. Signaux faits à terre	05
05. Programme des courses	05
Regroupement de classes et signal d'avertissement	05
07. Zone de course	05
08. Les parcours	05
09. Marques	06
10. Le départ	06
11. L'arrivée	06
12. Système de pénalité	07
13. Réclamations et demandes de réparation	07
14. Classement et prix	08
15. Règles de sécurité	08
16. Remplacement d'équipier ou d'équipement	08
17. Contrôles de jauge et d'équipement	09
18. Publicité de l'épreuve	09
19. Limitation de sortie de l'eau	09
20. Équipements de plongée et housses sous-marine de protection	09
21. Communication radio	09
22. Décision de courir	09
Arbitres désignés	09
Liste des sémaphores sur le parcours de la Corsica Classic	10
Annexe Prescriptions fédérales	11
Annexes parcours	12
Première course - Parcours en rade d'Ajaccio	13
Deuxième course - Ajaccio-Propriano - parcours normal	14
Deuxième course - Ajaccio-Propriano - parcours réduit	15
Troisième course - Propriano - Murtoli	16
Quatrième course - Murtoli - Bonifacio	17
Arrivée de la quatrième course (options A ou B)	18
Cinquième course - Bonifacio - Palombaggia	19
parcours normal	19
Cinquième course - Bonifacio - Palombaggia	20
parcours réduit	20
Sixième course - Palombaggia - Bonifacio	21
Septième course - Trophée de la ville de Bonifacio	22



DOMAINE DE MURTOLI



PIERRE GERONIMI
CHEF GLACIER





Mairie de Bonifacio
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr



DOMAINE DE MURTOLI



PIERRE GERONIMI
CHEF GLACIER



La 8^e Corsica Classic est organisée par l'association Corsica Classic Yachting, affiliée FFV 2A028. Cette épreuve de grade 5A et de code de participation IL se déroulera du 27 août au 3 septembre 2017.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de course à la voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en « **annexe Prescriptions** ».
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 • les règles de la jauge CIM de l'année en cours pour les courses des voiliers d'« *Époque et Classiques* » ;
• les règles de la jauge IRC de l'année en cours pour les courses des voiliers classés « *Esprits de tradition* ».

- 1.5 la partie B, section II du Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.

- 1.6 les Règlementations Spéciales Offshore 3^e catégorie (RSO3).

- 1.7 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel placé au plus près du bateau comité ou du bateau organisation lorsqu'il sera amarré à quai.

- 2.2 À Ajaccio et Bonifacio, un briefing skippers se tiendra aux abords du bateau comité ou du bateau organisation à **10 heures**.
À Propriano, Murtoli et Palombaggia, le briefing se fera par VHF à la même heure.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera annoncée au cours du briefing et affichée au Tableau officiel si possible avant le départ. Tout changement dans le programme des courses sera affiché au tableau officiel avant 21 h la veille du jour où il prendra effet. Dans tous les cas, si le comité de course se trouve dans l'incapacité d'afficher un avenant aux intructions de course ou au programme, il le diffusera par VHF.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Tous les signaux seront envoyés au mât de pavillons du bateau comité, que le bateau soit amarré à quai ou au mouillage. Dans la mesure du possible, le bateau comité restera regroupé avec les concurrents.
- 4.2 Quand le pavillon « Y » est envoyé au mât de pavillons du bateau comité, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre IV.



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr



DOMAINE DE MURTOLI



PIERRE GERONIMI
CHEF GLACIER



5. PROGRAMME DES COURSES

Dimanche 27 août	Ajaccio - Confirmation des inscriptions
Lundi 28 août	1 ^{re} course - Parcours en rade d'Ajaccio
Mardi 29 août	2 ^e course - Ajaccio-Propriano
Mercredi 30 août	3 ^e course - Propriano-Golfe de Murtoli
Judi 31 août	4 ^e course - Golfe de Murtoli-Bonifacio
Vendredi 1 ^{er} septembre	5 ^e course - Bonifacio-Palombaggia
Samedi 2 septembre	6 ^e course - Palombaggia-Bonifacio
Dimanche 3 septembre	7 ^e course - Trophée de la ville de Bonifacio-Remise des prix

- 5.1 Pour toutes les courses, l'heure du premier signal d'avertissement est fixée à **midi**.
- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore **5 minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3 L'heure limite d'arrivée pour toutes les classes et toutes les courses est fixée à **19 h 00**, que le parcours soit normal ou réduit.

6. REGROUPEMENT DE CLASSES ET SIGNAL D'AVERTISSEMENT

- 6.1 Si le nombre de bateaux au départ est raisonnable, toutes les classes seront regroupées sur un seul départ. Dans le cas contraire, il sera possible d'effectuer deux départs selon la taille, le nombre de concurrents inscrits, le TCC et l'APM des concurrents.
- 6.2 Les concurrents seront informés de la procédure de départ et des pavillons de classe choisis par affichage au Tableau officiel le lundi 28 août et répétée au briefing de 10 h.

7. ZONES DE COURSE

La zone de course est une zone côtière définie entre Ajaccio et Palombaggia en passant par les Bouches de Bonifacio.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les sept parcours sont définis en **Annexes parcours** des présentes instructions de course. Pour tous les parcours, les schémas sont donnés à titre indicatif, seule la définition du parcours fait foi.



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr



DOMAINE DE MURTOLI



PIERRE GERONIMI
CHEF GLACIER



8.2 Pour les parcours côtiers jugés trop longs ou si les conditions de vent sont trop faibles ou trop fortes, le comité de course pourra décider de réduire la longueur des courses. Une ligne d'arrivée du parcours réduit sera implantée à environ 2/3 du parcours normal. Les concurrents seront informés de cette procédure de réduction au cours du briefing skippers ou à défaut lors de la procédure de départ ou le pavillon « S » sera envoyé au mât de pavillons du bateau comité avec le premier signal d'avertissement.

Pour les parcours ou une réduction de parcours n'a pas été prévue et si les conditions de vent ne sont pas favorables, la course sera annulée par VHF avec relais par les sémaphores ou le CROSS-MED si nécessaire.

9. MARQUES

Les marques de parcours, de départ et d'arrivée sont définies en **Annexes parcours**.

10. LE DÉPART

10.1 Pour toutes les courses, à l'exception du trophée de la ville de Bonifacio, la ligne de départ est définie par le mât de pavillons arborant le pavillon orange à tribord et une bouée gonflable cylindrique orange à bâbord.

Les voiles de portant sont interdites pendant toute la procédure de départ.

10.2 Pour toutes les courses, la ligne de départ aura une orientation perpendiculaire à la direction du premier cap ou première marque à virer quelle-que-soit la direction du vent. Il n'y aura pas de bouée de dégagement.

10.3 Cas éventuel de bateaux en en attente : Dans le cas de plusieurs départs, les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. [DP].

10.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **15 minutes** après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

10.5 Le comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou BFD au plus tôt **1 minute** après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

11. L'ARRIVÉE

11.1 La ligne d'arrivée de toutes les courses est définie en **Annexes parcours**.

11.2 Dans la mesure où tous les concurrents n'ont pas tous un numéro de voile et pour permettre une meilleure identification à l'arrivée par le comité de course, les concurrents devront s'identifier par VHF dès qu'ils arrivent dans les parages de la ligne d'arrivée. La ligne d'arrivée pourra être déplacée pour des raisons de sécurité (bateaux au mouillage, blocs de glace à la dérive, épave, écopage de Canadair, etc.)

11.3 Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux devant et derrière lui, à la première occasion raisonnable.



DOMAINE DE MURTOLI



PIERRE GERONIMI
CHEF GLACIER



12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

12.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

12.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

12.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

13. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

13.1 Les concurrents devront signaler leur intention de réclamer lors du passage de la ligne d'arrivée. Dans le cas contraire, leur réclamation ne sera pas recevable.

13.2 Les formulaires de réclamation sont disponibles à bord du bateau comité.

13.3 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 min** après que le dernier bateau a fini la course du jour.

13.4 a. Pour les étapes où le bateau comité et les concurrents sont amarrés à quai, des avis seront affichés dans les **30 min** suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu à bord du bateau comité. Elles commenceront à l'heure indiquée au Tableau officiel.

b. Pour les étapes où les bateaux restent au mouillage, les concurrents pourront être avisés par VHF de l'affichage officiel des réclamations sur le bateau comité.

13.5 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

13.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :

a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille.

b. pas plus de **30 minutes** après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation.



ASSOCIATION FRANÇAISE
YACHTS DE TRADITION



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr



DOMAINE DE MURTOLI



PIERRE GERONIMI
CHEF GLACIER



14. CLASSEMENT ET PRIX

14.1 Le classement des courses s'effectuera en temps sur distance selon l'APM, attribuée par la jauge CIM, de chaque bateau pour les « *Voiliers de tradition* ».

14.2 Le classement des courses s'effectuera en temps sur distance avec une « APM calculée » égale au **BSF moins 516,3** pour les voiliers « *Esprits de tradition* ».

14.3 Nombre de courses validées/nombre de courses retirées) pour le calcul du classement général :

7/2 – 6/2 – 5/1 – 4/1 – 3/1 – 2/0 – 1/0.

14.4 Un regroupement de classes pourra être effectué selon le nombre et le type de concurrents inscrits.

15. RÈGLES DE SÉCURITÉ

L'abandon d'un concurrent ou tout autre incident à bord devra être signalé le plus tôt possible au comité de course par **VHF canal 72** ou par GSM aux numéros suivants :

06 23 80 20 23 ou 06 80 01 96 93 ou 06 12 57 37 49

ou par l'intermédiaire du sémaphore le plus proche en cas de mauvaise liaison radio ou téléphonique (carte et numéros de téléphone en page 10 des IC), ou le CROSS-MED en Corse directement par téléphone aux :

**04 95 20 13 63 – E-mail : ajaccio@mrs CFR.eu
numéro d'appel direct des urgences
par téléphone fixe ou mobile : 196**

16. REMPLACEMENT D'ÉQUIPIER OU D'ÉQUIPEMENT

16.1 Avant le départ de chaque course, le skipper ou un représentant de chaque bateau devra compléter la « **Fiche d'étape** » avec le secrétariat du comité de course. Cette procédure permet de connaître le nombre d'équipiers embarqués pour chaque course qui sera transmis au CROSS-MED en Corse après le départ.

16.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

17. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

17.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

17.2 Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

18. PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE [DP]

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO.

19. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

20. ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION [DP]

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

21. COMMUNICATION RADIO [DP]

21.1 Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

21.2 Le canal VHF utilisé par le comité de course pendant toute la durée de l'épreuve est le **canal 72**.

22. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course
Président du jury
Directeur du comité technique

Sébastien Tafani
Georges-Henri Korhel
Georges-Henri Korhel



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr



DOMAINE DE MURTOLI



PIERRE GERONIMI
CHEF GLACIER





MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr



DOMAINE DE MURTOLI



PIERRE GERONIMI
CHEF GLACIER



CARTE DES SÉMAPHORES SUR LE PARCOURS DE LA CORSICA CLASSIC

DES SÉMAPHORES

La Parata	04 95 52 02 03
Pertusato	04 95 73 00 32
	04 95 73 18 86
La Chiappa	04 95 70 03 58

La Parata

Ajaccio
(CROSS-MED en Corse)

Propriano

Palombaggia

La Chiappa

Bonifacio

Pertusato

ANNEXE PRESCRIPTIONS FÉDÉRALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to RRS 25 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to RRS 64.3 (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

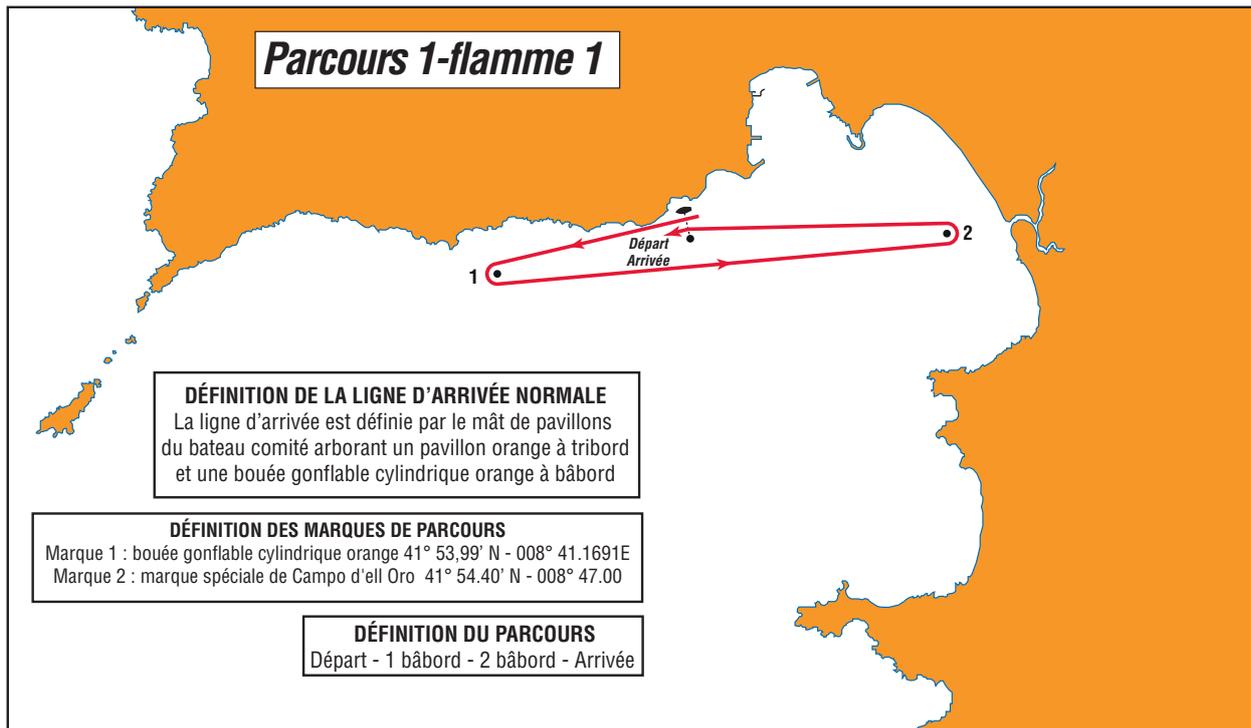
FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp

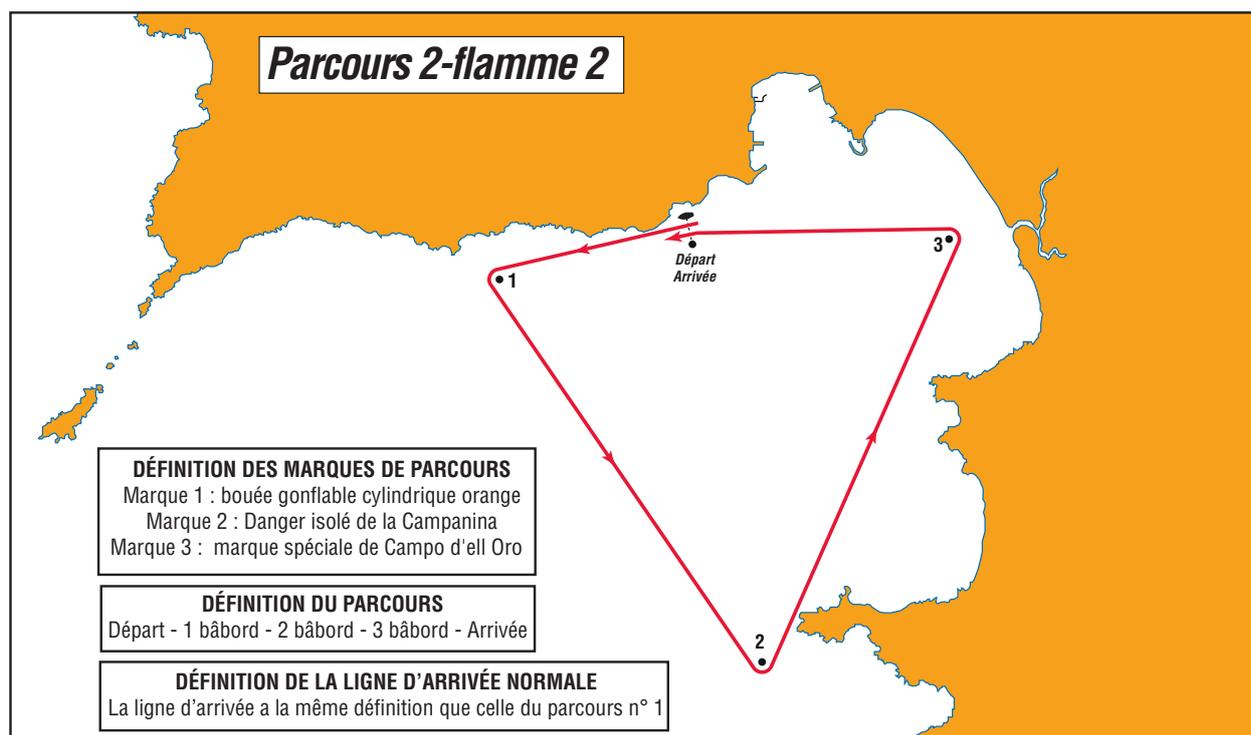


ANNEXES PARCOURS

Première course - Parcours en rade d'Ajaccio



Parcours de 10 nautiques environ



Parcours de 14 nautiques environ

POSITION DE LA ZONE DE DÉPART

Pour les 2 parcours, la zone de départ se situera au large de la place Miot, entre la balise de la Citadelle et la balise de la Guardiola

CHOIX DU PARCOURS

Le choix du parcours sera annoncé au briefing skipper le lundi 28 à 10 h. Il sera confirmé par l'envoi de la flamme numérique correspondante avec le signal d'avertissement et répété à la VHF

Deuxième course Ajaccio - Propriano parcours normal



Parcours de 23 nautiques environ

POSITION DE LA ZONE DE DÉPART

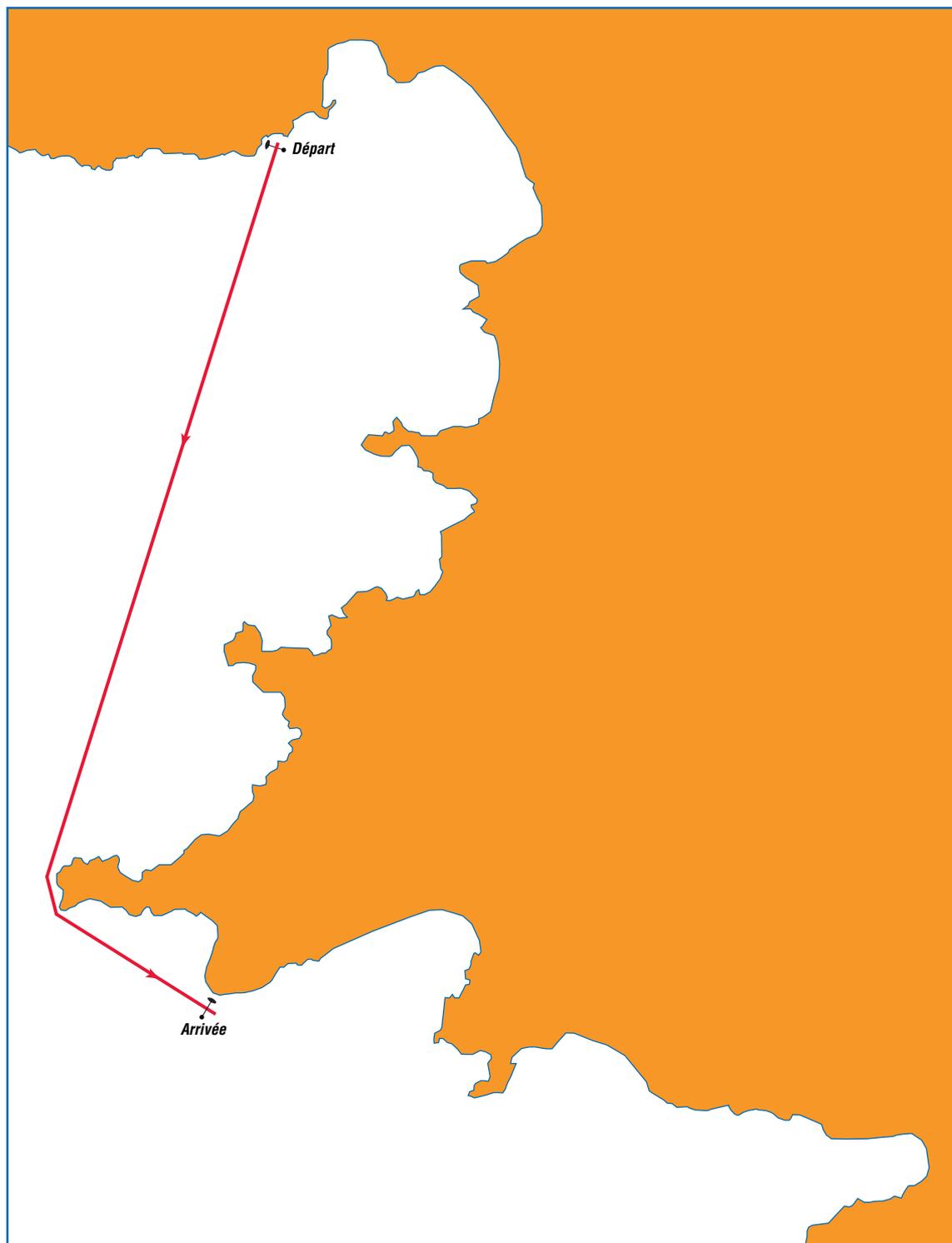
la zone de départ se situera au large de la place Miot, entre la balise de la Citadelle et la balise de la Guardiola

DÉFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée est définie par le mât de pavillons du bateau comité arborant un pavillon orange à bâbord et le phare de bout de jetée du port de commerce à tribord.

Franchir la ligne d'arrivée en passant au plus près du bateau comité

Deuxième course Ajaccio - Propriano parcours réduit



Parcours de 14 nautiques environ

POSITION DE LA ZONE DE DÉPART

Même zone de départ que le parcours normal

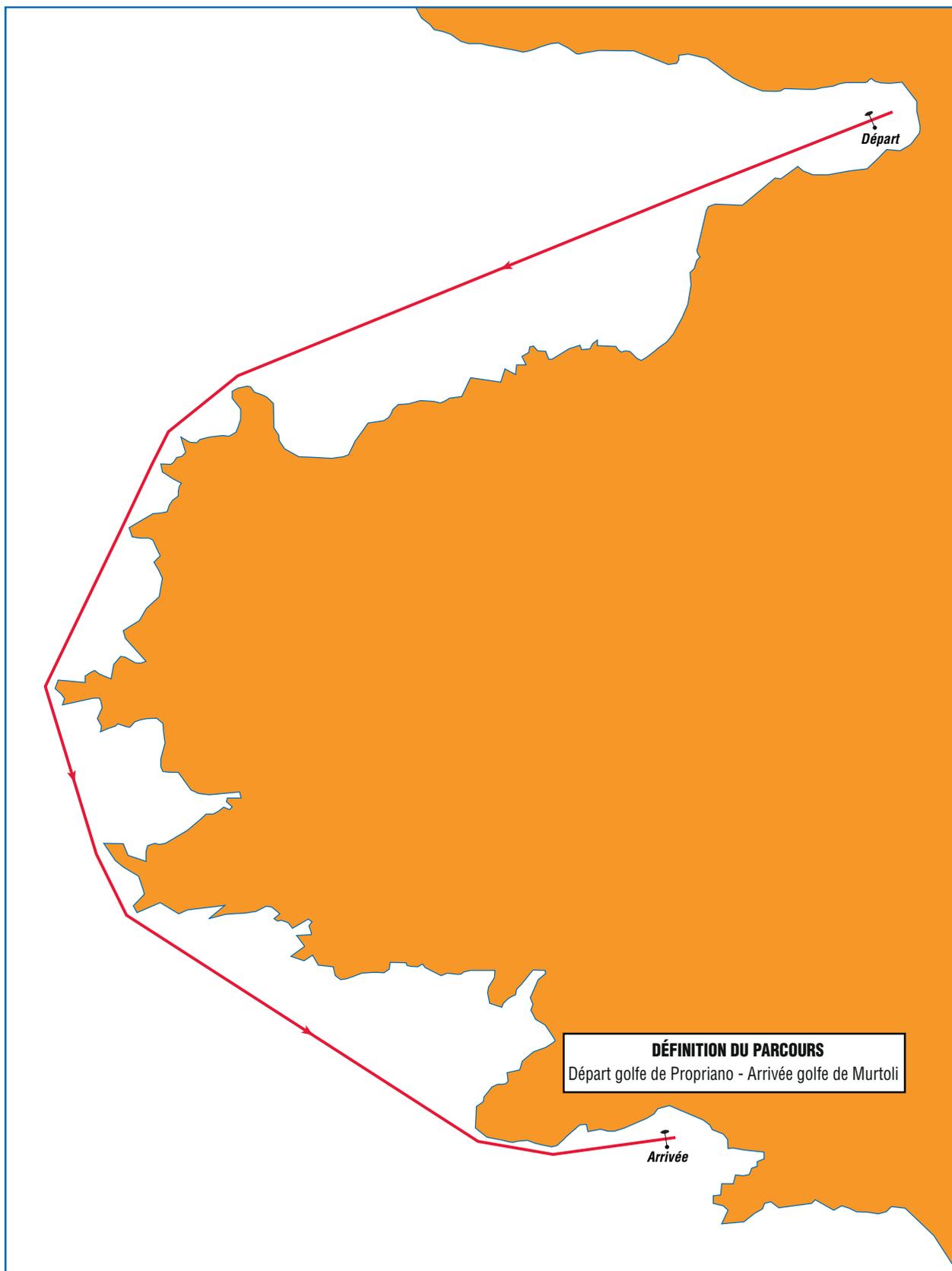
POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE

41° 43.197 N — 008° 42.543 E

DÉFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée est définie par le mât de pavillons du bateau comité arborant un pavillon orange à bâbord et une bouée gonflable cylindrique orange à tribord

Troisième course Propriano-Murtoli

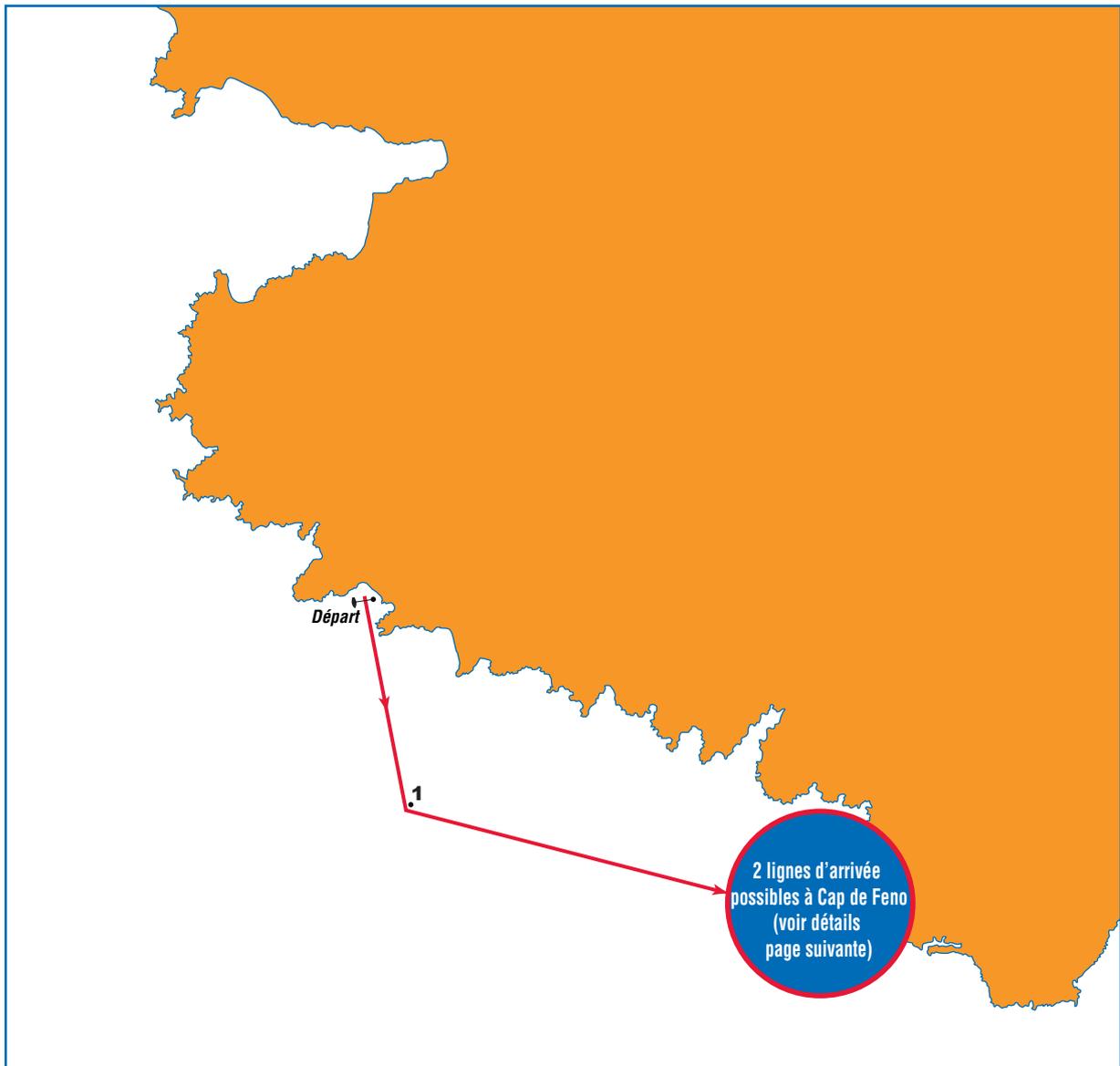


Parcours de 16 nautiques environ

POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE
41° 31.111 N — 008° 52.495 E

DÉFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE
La ligne d'arrivée est définie par le mât de pavillons du bateau comité arborant un pavillon orange à bâbord et une bouée gonflable cylindrique orange à tribord

Quatrième course Murtoli-Bonifacio



Parcours de 13/14 nautiques environ selon l'arrivée choisie

DÉFINITION DE LA MARQUE DE PARCOURS

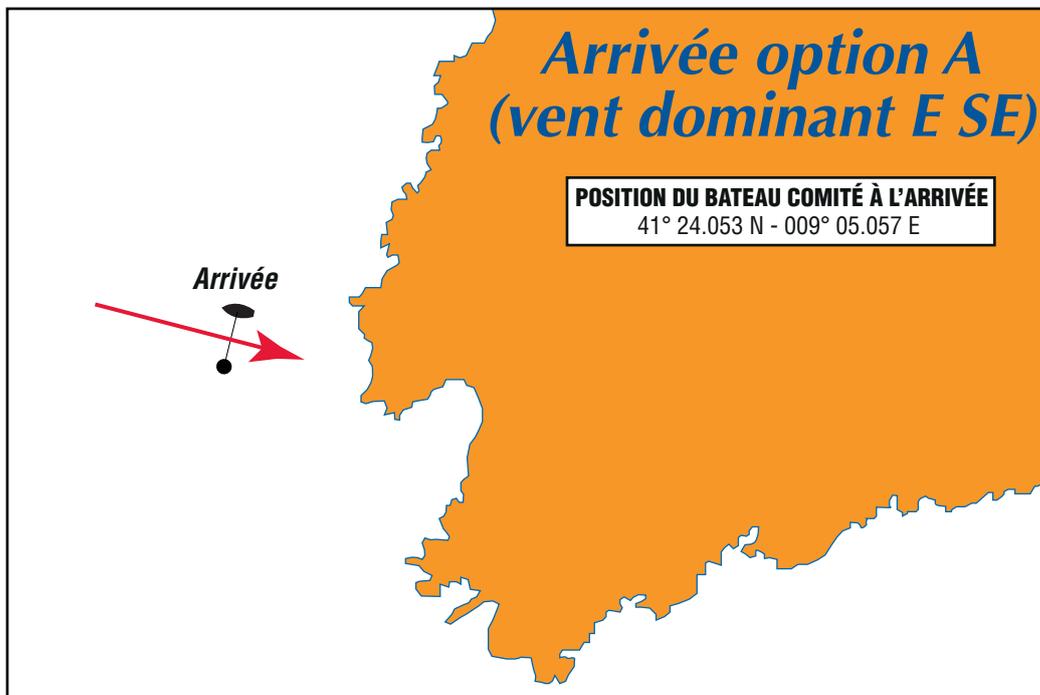
Marque 1 : Tourelle des Moines

DÉFINITION DU PARCOURS

Départ - marque 1 bâbord - arrivée (option A ou B)

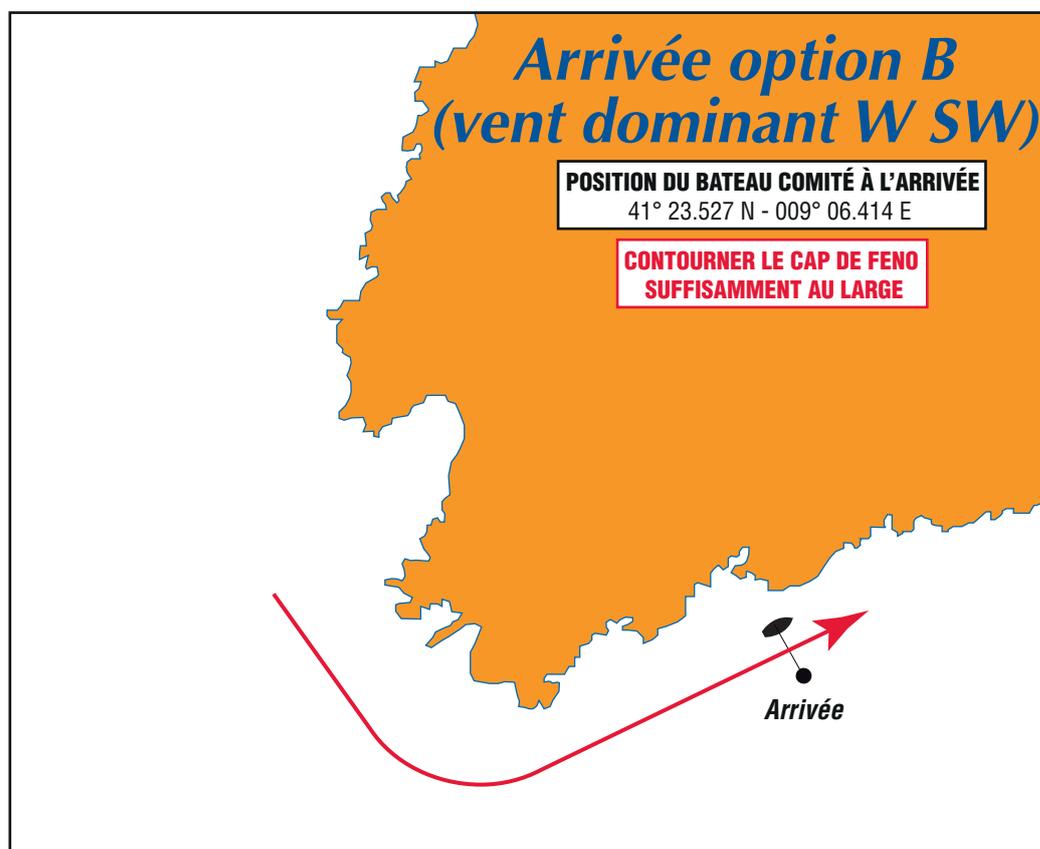
POSITION DE LA ZONE DE DÉPART

Au centre du golfe de Murtoli



DÉFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée est définie par le mât de pavillons du bateau comité arborant un pavillon orange à bâbord et une bouée gonflable cylindrique orange à tribord

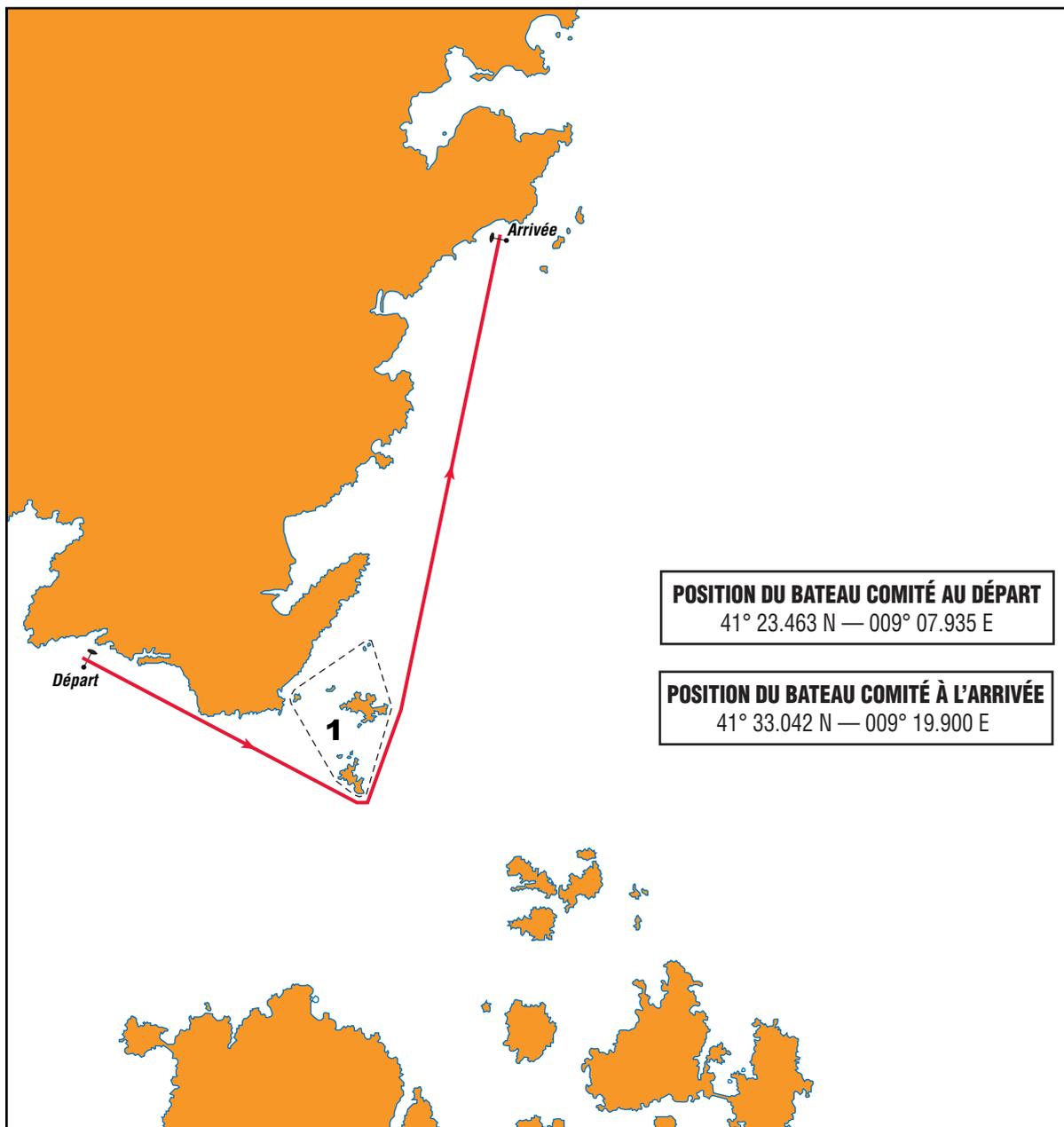


DÉFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée est définie par le mât de pavillons du bateau comité arborant un pavillon orange à bâbord et une bouée gonflable cylindrique orange à tribord

Cinquième course

Bonifacio-Palombaggia - parcours normal



Parcours de 21 nautiques environ

DÉFINITION DU PARCOURS

Départ - 1 bâbord - Arrivée

DÉFINITION DE LA MARQUE DE PARCOURS

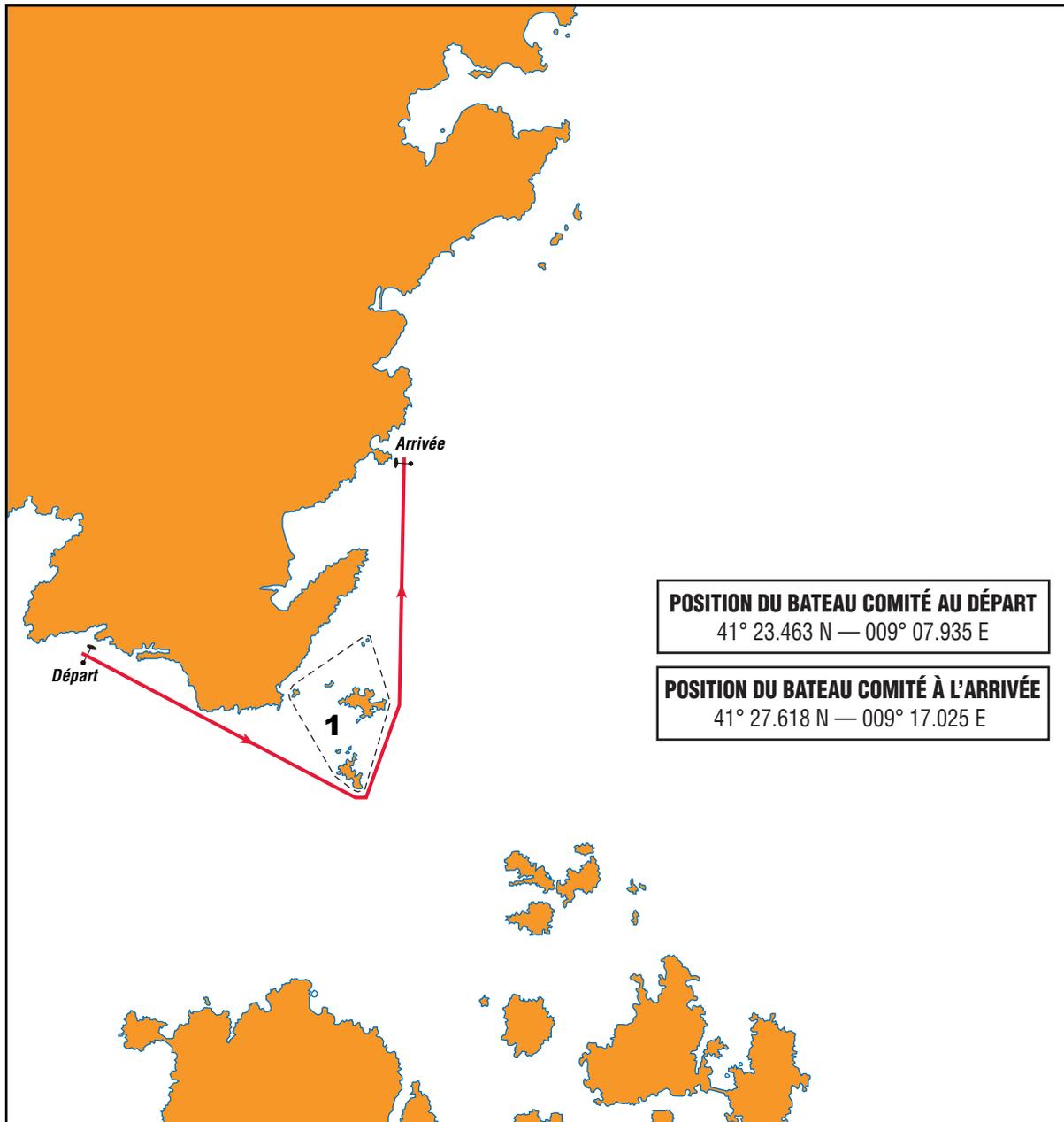
Marque 1 : ensemble des éléments suivants : îles Lavezzi - île Cavallo - île Piana
île Ratino - île Poraggia

DÉFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée est définie par le mât du bateau comité arborant le pavillon orange à bâbord
et une bouée gonflable cylindrique orange à tribord

Cinquième course

Bonifacio-Palombaggia - parcours réduit



Parcours de 15 nautiques environ

DÉFINITION DU PARCOURS

Départ - 1 bâbord - Arrivée

DÉFINITION DE LA MARQUE DE PARCOURS

Marque 1 : ensemble des éléments suivants : îles Lavezzi - île Cavallo - île Piana
île Ratino - île Poraggia

DÉFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée est définie par le mât du bateau comité arborant le pavillon orange à bâbord
et une bouée gonflable cylindrique orange à tribord

Sixième course

Palombaggia-Bonifacio



Parcours de 17 nautiques environ

DÉFINITION DU PARCOURS

Départ - 1 tribord - Arrivée

DÉFINITION DE LA MARQUE DE PARCOURS

Marque 1 : ensemble des éléments suivants : îles Lavezzi - île Cavallo - île Piana
île Ratino - île Poraggia

DÉFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée est définie par le mât du bateau comité arborant le pavillon orange à bâbord
et le danger isolé du Prêtre à tribord

Septième course

Trophée de la ville de Bonifacio



Longueur du parcours 16 nautiques environ

DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS

Marque 1 : Cardinale sud Lavezzi
Marque 2 : Tourelle de l'écueil des Lavezzi
Marque 3 : Danger isolé du « Prêtre »

POSITION DE LA ZONE DE DÉPART- ARRIVÉE

la zone se situera dans le sw des îles Fazziolu

DÉFINITION DE LA LIGNE DE DÉPART ET D'ARRIVÉE

Entre le mât du bateau comité arborant le pavillon orange
et une bouée gonflable cylindrique orange

DÉFINITION DU PARCOURS

Départ - 1 bâbord- 2 bâbord- 3 bâbord - Arrivée



Corsica *CLASSIC*

2017